

*Dès lundi, M. Adelon s'est rendu à Dijon, probablement pour tenter d'enlever l'approbation de sa nomination par l'entremise d'un conseiller de préfecture avec lequel il est fort lié mais, avant qu'un pareil malheur nous arrive, Monsieur, je viens prendre la liberté de vous adresser la protestation avec prière de la faire valoir avec l'autorité que vous donne votre qualité de premier magistrat judiciaire du pays.*

*Les antécédents judiciaires de M. Adelon vous sont connus comme ils le sont de tout le département [...].*

*Les faits qui passeraient pour des fables, articulés par vous Monsieur, seront de nature à empêcher que la religion de M. le Préfet puisse être surprise et certes nous ne pourrions choisir un meilleur interprète pour faire ressortir l'horrible répulsion de toutes les personnes honnêtes que renferme Fleurey.*

*Je termine Monsieur par un renseignement qui peut être utile : la famille de M. Adelon, ... , l'avait pourvu d'un conseil judiciaire par jugement du 24 juillet 1837 et ne l'en a affranchi que par un autre jugement du 8 avril 1846.*

*Ainsi cet homme qui ne pouvait pas faire ses propres affaires il y a deux ans veut gérer celles d'une commune de 1 000 habitants !*

*J'oubliais de vous dire Monsieur que pour acheter des suffrages, M. Ad. a de son autorité seule, rayé du rôle d'impôt des 45 centimes<sup>(2)</sup> près de 100 personnes moins pauvres pour la plupart que celles dont il n'a pas rayé le nom mais qu'il savait lui être opposées ! Est-ce que de pareils moyens, est-ce que des hommes aussi profondément tarés peuvent être employés à moraliser la République que nous servons depuis longtemps... ? Ce serait une infamie de le supposer.*

*Ne nous abandonnez pas, Monsieur, nous vous en conjurons....*

Le conseil de préfecture ne prend pas en compte la protestation adressée par M. Gillotte ; au contraire, une pétition, datée du 28 août, favorable à Adelon, est signée par de nombreux habitants.

*Le 18 septembre 1848, Louis Auguste Adelon est confirmé à la place de maire par le conseil municipal.*

Adelon : Adelon Louis Auguste, fils d'un avocat à la cour, est né le 13 mars 1815 à Dijon. Il est le neveu d'un professeur réputé. Il fait des études de droit. Sa jeunesse tumultueuse, marquée par la violence, lui vaut deux condamnations importantes.

Le 2 janvier 1833, alors âgé de 18 ans, il porte un coup de pistolet-poignard à un peintre en équipage dijonnais, le blessant gravement. Pour ce fait, il est condamné à deux mois de prison et 50 francs d'amende.

En 1836, dans la nuit du 26 au 27 octobre, accompagné d'autres jeunes gens, il *maltraite et blesse jusqu'à effusion de sang* une jeune femme attirée par le groupe dans une chambre sur le rempart de Dijon. La justice passe une nouvelle fois, lui infligeant une année et un jour d'emprisonnement et 200 francs d'amende.

Il continue à donner quelques soucis à sa famille. En juillet 1837, il est pourvu d'un conseil judiciaire et n'en est affranchi qu'en avril 1846.

Malgré une prime jeunesse déplorable, il noue ensuite des relations solides avec des personnalités républicaines, James Demontry et Pierre Joigneaux, en particulier.

Voici son signalement donné par le préfet en 1849 : *Âgé d'environ 36 ans (en fait, 34 ans), taille d'1m70, cheveux et sourcils châains, yeux gris-bleu, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré ; d'une assez forte corpulence.*

### **La révocation du nouveau maire**

*Après la répression sanglante du soulèvement parisien de juin 1848<sup>(3)</sup>, les républicains subissent des revers électoraux. Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République. Le maire Adelon qui a perdu ses soutiens politiques<sup>(4)</sup> est l'objet de multiples critiques : il ne donne aucune publicité aux dépêches officielles, il n'assiste pas aux revues de la garde nationale, il ne convoque pas cette même garde nationale à l'anniversaire de la proclamation de la République. Il aurait participé à l'insurrection de juin 1848 et aux événements du 13 juin 1849. Ses absences prolongées laissent l'instituteur secrétaire de mairie (complice ?) ouvrir le courrier et traiter les affaires.<sup>(5)</sup>*